## Facturation et rémunération abonnement réseau social

Par Kwijibo		
Bonjour,		

Je suis entrepreneur en SASU pour une boite de développement web. Pourriez-vous me donner votre avis, et notamment si vous avez déjà été confronter au problème des abonnements ?

Je possède un compte sur Twitter/X avec lequel je travaille depuis longtemps pour faire la veille et aussi pour écrire et partager des contenus. J'utilise mon prénom + un pseudo, ainsi qu'un email perso. J'envisage de prendre un abonnement payant à Twitter/X pour continuer ma veille et augmenter ma visibilité.

- 1) Si l'abonnement est facturé directement à ma société, est-ce suffisant de dire que l'on fait de la veille pour que cela reste dans l'intérêt de l'entreprise ? Je n'ai pas de doute sur mon usagej'anticipe la question en cas de contrôle.
- 2) Twitter permet de toucher une rémunération avec un abonnement payant, si éligible. Etant donné que ce compte est à moi et que l'abonnement serait fourni par mon entreprise, si je devais toucher des fonds comment cela se passe ? Quel document compta permet de justifier en cas de gains versés ?

Merci par avance pour l'aide. Je suis un peu dans le flou avec mon comptable.

Kwijibo